REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

18/10/2016

N° E16000318 /35

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ 13 OCT. 2016

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

LE CONSEILLER DELEGUE

VU enregistrée le 01/10/16, la lettre par laquelle Questembert communauté demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

modification n° 3 du plan local d'urbanisme de QUESTEMBERT, ainsi que la note de présentation ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU les formulaires par lesquels les commissaires enquêteurs déclarent sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

VU la décision en date du 01/09/16 par laquelle le président du tribunal administratif a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Annie-Claude SOUCHET - LE CROM est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Denis RITCHEN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus. Il ne sera appelé à exercer ses fonctions qu'en cas d'empêchement du titulaire constaté par le président du tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leurs véhicules, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Questembert communauté, à Madame Annie-Claude Souchet - Le Crom et à Monsieur Denis Ritchen.

Fait à Rennes, le 18/10/2016

Pour ampliation,
Pour le président,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF * RENNES *

le conseiller délégué,

C. Texier-Réhault

signé : D. Rémy